

DECLARATION SUR L'HONNEUR

dans le cadre d'une demande d'admission directe en 2^{ème} ou en 3^{ème} année des études de santé
(de l'arrêté du 24 mars 2017)

Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2026

Je soussigné(e) [Nom Prénom]
atteste sur l'honneur les informations suivantes :

ne m'être à ce jour JAMAIS présent(e) à la procédure passerelle pour une admission directe en cursus de santé

m'être DEJA présent(e) à la procédure passerelle pour une admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de santé quelle que soit la filière de santé, et l'établissement demandés

Précisez la/ les candidature(s) déjà effectué(e)s :

Année de présentation	Etablissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées

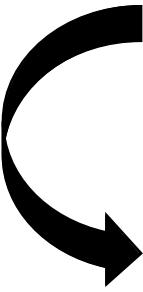
et candidater **UNIQUEMENT** pour l'année universitaire 2026-2027 auprès du centre examinateur d'Université Paris Cité, où je me présente pour : [cochez une seule case par ligne: filière demandée]

Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique

en souhaitant être affecté dans l'établissement suivant : **Université Paris Cité**

J'atteste également sur l'honneur :

- ne m'être JAMAIS inscrit(e) en première année d'un cursus santé** (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, PACES ou PCEM 1 ou PCEP 1, PASS, L.AS, ou formation d'une durée de trois années minimum conduisant à un titre ou à un diplôme d'Etat d'auxiliaire médical)
- m'être déjà inscrit(e)** : [préciser les années universitaires concernées]
- en PASS/LAS * ⇒ 1 fois 2 fois ou plus
année(s) universitaire(s) :
- en PACES ⇒ 1 fois 2 fois ou plus
année(s) universitaire(s) :
- au concours de 1^{ère} année médecine (PCEM1) ⇒ 1 fois 2 fois ou plus
année(s) universitaire(s) :
- au concours de 1^{ère} année pharmacie (PCEP1) ⇒ 1 fois 2 fois ou plus
année(s) universitaire(s) :
- en DE Auxiliaire médical ⇒ 1 fois 2 fois ou plus

- 
- Infirmier (*Infirmier, Infirmier anesthésiste, Infirmier de bloc opératoire, Infirmier de pratique avancée, Infirmier Puériculteur...*) année(s) universitaire(s) :
- Masseur-kinésithérapeute année(s) universitaire(s) :
- Pédicure-podologue année(s) universitaire(s) :
- Ergothérapeute année(s) universitaire(s) :
- Psychomotricien année(s) universitaire(s) :
- Orthophoniste année(s) universitaire(s) :
- Orthoptiste année(s) universitaire(s) :
- Manipulateur d'électroradiologie médicale année(s) universitaire(s) :
- Technicien de laboratoire médical année(s) universitaire(s) :
- Audioprothésiste année(s) universitaire(s) :
- Prothésiste et orthésiste année(s) universitaire(s) :
- DEUST Préparateur technicien en pharmacie (Ou ancien BP) année(s) universitaire(s) :

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à

le

Signature obligatoire

* les inscriptions en PASS et en L.AS n'entrent pas dans le calcul du nombre de candidatures regard des deux arrêtés abrogés du 26 juillet 2010